



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 33

Mercredi 14 septembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Assemblée communale extraordinaire lundi 17 octobre 2022 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Voter un crédit d'investissement de Fr. 168'000.- pour l'achat des tuyaux de conduites d'eau potable pour le futur bouclage 2

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 8 septembre 2022

Le Conseil communal

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 7 septembre 2022

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Avis de construction

Requérante: Jacquemai Chloé, Chemin de Grandval 142, 2746 Crémises

Propriétaires: Jacquemai Chloé, Chemin de Grandval 142, 2746 Crémises; Jolidon Jérôme, Avenue Jomini 8, 1580 Avenches; Jolidon Mylène, Rue des Euches 41, 2740 Moutier

Auteur du projet: Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle 258, Chemin de Grandval 143, 2746 Crémises

Projet: Remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur installée dans le bûcher existant. Isolation périphériques des façades Nord et Est. Prolongation de la toiture Sud et en partie Nord et Ouest. Installation de panneaux photovoltaïques.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: HA

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2022 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 7 septembre 2022

Secrétariat communal



Eschert

Eau potable – recommandations

Le conseil communal avait prononcé un avis de restriction d'eau le 11 juillet dernier. Les précipitations de ces derniers jours permettent de lever celui-ci cependant, le niveau de la source reste bas et nous vous prions d'appliquer les recommandations suivantes afin de ne pas gaspiller cet élément indispensable:

- limiter le renouvellement de l'eau des piscines privées et le lavages de véhicules
- privilégier les courtes douches plutôt que les bains
- limiter l'arrosage des jardins et des gazons



Corcelles

Emondage des haies 2023

Le Secrétariat communal vous informe que la séance pour l'attribution de l'émondage des haies 2023 aura lieu le

Lundi 24 octobre 2022 à 19h

Cette séance se tiendra dans les locaux du Secrétariat communal.

Corcelles, le 8 septembre 2022

Le secrétariat communal

Corvées 2022

Comme chaque année, nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 30 novembre 2022 et être remis au bureau communal jusqu'au lundi 5 décembre 2022 au plus tard.

Le Conseil communal profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent, par leur travail, au bon fonctionnement de la commune.

Corcelles, le 8 septembre 2022

Le Conseil communal

Vacances d'automne

L'administration communale sera fermée du lundi 10 octobre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus.

Réouverture dès le mardi 18 octobre 2022 de 10h à 11h.

En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez prendre rendez-vous au numéro de téléphone suivant: 079 372 11 73.

Les autorités communales vous souhaitent un bel automne.

Corcelles, le 12 septembre 2022

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérante: Madame Florence Houmard, Grand-Rue 47, 2735 Malleray.

Auteur du projet: F. Hänzli SA, Quartier des Laives 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1722, au lieu-dit: «Mont Girod 2c», Commune de Court.

Projet: suppression de la fosse existante et pose d'une mini station d'épuration Klärofix.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage N° 3 «Mont Girod / La Joux».

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 septembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Gary Wooden, rue de Mévilier 6, 2738 Court

Propriétaires: Beverly Ann et Gary Wooden, rue de Mévilier 6, 2738 Court

Auteur du projet: KD Architecture SA, Danaël Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelle N° 1432, au lieu-dit «rue de Mévilier 6», 2738 Court

Projet: construction d'un garage annexe avec balcons en-dessus et remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur

Chauffage: pompe à chaleur (air)

Nous faisons appel au bon sens de chacun afin que ces mesures simples permettent de maintenir un niveau suffisant au réservoir.

Eschert, le 12 septembre 2022

Conseil communal

Grandval

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi

Date du prélèvement : 04.07.2022

Provenance de l'eau : réseau de distribution, désinfectée par rayons UV et eau brute avant traitement

Nombre d'échantillons : trois prélèvements

Lieu de prélèvement : 3 endroits au sein de la commune

Qualité bactériologique : irréprochable

Teneur en nitrate : 7.3 mg/l

Dureté en graduation française : 17.9°

Selon les résultats d'analyse obtenus par le Laboratoire cantonal, les échantillons d'eau répondent aux dispositions légales.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Grandval, le 14 septembre 2022

Le Conseil municipal

Moutier

Appel aux héritiers

M. Ernest Otto Bögli, né le 3 juin 1938, originaire d'Ochlenberg/BE, fils de Abraham Bögli et Bertha Bögli née Klay, célibataire, domicilié à Moutier, en séjour à la Résidence Les Roches à Orvin, est décédé à Orvin le 7 janvier 2022.

Les noms et les adresses des héritiers n'étant pas tous connus, le Conseil municipal, conformément à l'art. 555 CCS, invite ces derniers à lui adresser leur déclaration d'héritier dans le délai d'une année suivant la troisième publication de la présente communication, soit jusqu'au 31 août 2023, en fournissant la preuve de leur droit ainsi que les pièces d'état civil attestant de leur qualité d'héritier.

Le courrier est à adresser à la Chancellerie municipale, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Moutier, le 31 août 2022

Conseil municipal

Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale

La prochaine assemblée municipale se déroulera le jeudi 15 décembre 2022 à 20h à la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 14 septembre 2022

Le Conseil municipal

www.lasemaine.ch

Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelle N° 255, au lieu-dit : «Le Chablet 42a», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : démolition et reconstruction des garages existants sur les mêmes fondations et dans les mêmes dimensions.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : protection du paysage N° 4 «Le Chablet» (art. 531 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 octobre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 septembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Cattin Bernard, Haut du Village 103, 2718 Lajoux

Auteur du projet : Rindlisbacher AG, Rindlisbacher Frank, Schulhausstrasse 45, 4564 Obergerlafingen

Emplacement : Parcelle N° 74, Fornet Dessous 18, 2717 Fornet-Dessous

N° eBau : 2022-9569

Projet de construction : Mise en état de l'écurie existante et création d'une nouvelle salle de traite avec cour extérieure.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole (le projet est conforme à la zone)

Dérogation requise : art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 octobre 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 14 septembre 2022

Secrétariat communal

Reconvilier

Avis de construction

**** Modification du permis de construire N° PC 48/2008 accordé le 28 mars 2014 ****

Requérante : Garage-Carosserie Siegrist SA, Rte de Tavannes 44, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Bruno Cattoni, Rue de la Gare 16, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N° 159 et 160, au lieu-dit : «Rte de Tavannes 44», commune de Reconvilier.

Projet : agrandissement du bâtiment existant par la construction d'un local-atelier, d'une cabine de peinture, d'un labo, d'un bureau et d'une zone de stockage au niveau du rez-de-chaussée, d'un dépôt-garage au niveau du sous-sol et installation d'un canal de cheminée en façade Nord.

Modification : demande après-coup concernant la pose de pieux (système de fonctions en lieu et place du radier en béton initial en raison de la structure instable du terrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 septembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Informations communales

Elections municipales du 27 novembre 2022

Le Conseil municipal a fixé l'élection au 27 novembre 2022

- des six membres du Conseil municipal et des six membres de la Commission scolaire, selon le système de la représentation proportionnelle;
- du Maire, du Président et du Vice-président de l'Assemblée municipale, selon le système de la représentation majoritaire,

pour la prochaine législature, d'une période de 4 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Extraits du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes :

- Les partis et les groupes d'électeurs qui prétendent à l'attribution de mandats présentent leur liste.
- Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.
- Les listes doivent être déposées auprès du secrétariat municipal, Route de Chaindon 9, en un exemplaire original **jusqu'au jeudi 13 octobre 2022, à 11h30**, au plus tard.
- Une liste de candidats ne peut pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Aucun nom ne peut y figurer plus de deux fois.
- Si une liste contient un nombre supérieur de noms au nombre de sièges à pourvoir, les derniers seront biffés.
- Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte, ainsi que l'accord signé des candidats.
- Chaque liste doit porter la signature manuscrite et lisible d'au moins 10 ayants droit au vote en matière communale. Les candidats ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils se trouvent.
- Les électeurs ou les électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.
- La personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante. Les

- candidat(e)s ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.
- **Les déclarations d'apparementements** entre listes doivent parvenir au secrétariat municipal **jusqu'au mardi 18 octobre 2022 à 11 h 30.**
 - Lorsque le nombre des candidats de toutes les listes réunies ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal déclare élus tacitement tous les candidats. L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine Feuille officielle d'avis.
 - En ce qui concerne l'élection du maire, les partis ou groupements qui présentent un candidat font une proposition selon les formes et délais prévus pour les autres élections. Si un seul candidat est proposé dans le délai prescrit, il sera déclaré élu tacitement par le Conseil municipal.
 - Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il a lieu, en général, deux semaines (14 jours) plus tard que le premier tour, soit le 11 décembre 2022.

Elections municipales, envoi groupé du matériel de propagande

Conformément à l'article 9, alinéa 4, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, les partis et groupements ayant déposé des listes de candidats peuvent, s'ils le désirent, participer à l'envoi du matériel de propagande par les soins de la commune. Ils en informeront le secrétariat municipal au plus tard lors du dépôt des listes de candidats, soit jusqu'au jeudi 13 octobre 2022, à 11h30.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Aucune contribution financière ni aide ne seront demandées aux partis et groupements.
- Après les éventuels plisages à effectuer par les partis, le matériel de propagande doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas dépasser 30 grammes par parti et par électeur.
- Les bulletins de vote non officiels doivent être glissés dans les brochures ou journaux de propagande, de manière à former un tout par parti (format maximal : A5).
- Le matériel de propagande sera livré au secrétariat municipal au plus tard le vendredi 28 octobre 2022 à 11h30, dernier délai.
- Conformément à l'article 7, alinéas 2 et 3, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, la Municipalité fait imprimer, pour toutes les listes déposées, des bulletins de vote portant la dénomination de la liste, le numéro d'ordre et les indications relatives aux candidats. Lors du dépôt des listes, les partis et groupements indiqueront à la chancellerie municipale le nombre de bulletins de vote supplémentaires désirés, qui seront imprimés à leurs frais.

Reconvilier, le 12 septembre 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : Neuenschwander Carol et Jason, Chemin du Nord 8, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Beeler Architecture, Rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement : Parcelle N° 853, Chemin du Nord 8a

Projet : Construction d'un abri de jardin avec une cheminée pour le four à pizza

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 13 octobre 2022 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 septembre 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Gafner Joël, Les Courtes-Rayes 3, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Gafner Cindy et Joël, Les Courtes-Rayes 3, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1316, Les Courtes-Rayes 3

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 13 octobre 2022 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 septembre 2022

Le secrétariat municipal

Commune bourgeoise de Reconvilier

Approbation du nouveau règlement d'organisation

Le nouveau règlement d'organisation accepté par l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2022 a été approuvé par l'OACOT. L'entrée en vigueur est immédiate.

Reconvilier, le 1^{er} septembre 2022

Conseil de bourgeoisie

Roches

Election complémentaire – dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le **vendredi 16 septembre 2022 de 16 h 15 à 17 h** pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 31 août 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Demande de permis de démolition

Requérant : Schüttel Patrick, Route Principale 10, 2762 Roches

Auteur du projet : Schüttel Patrick

Emplacement : parcelle N° 328, Route Principale 10a

Projet : démolition complète du bâtiment (grange)

Zone : HA2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2022 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 5 septembre 2022

Conseil communal



Saules

Avis de construction

Requérant : Thomas Scheidegger, Montagne de Saules 30, 2732 Saules

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Rue : Milieu du Village, 2732 Saules

Parcelle N° : 4

Projet de construction : Pose d'un tunnel pour rangement de machines agricoles

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Hors zone

Dérogations : Art. 24 LAT (conformité à la zone), art.80 LR (distance à la route)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 7 septembre 2022

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Cette publication annule et remplace celle parue le 13 juillet et le 10 août 2022.

Requérant : Cyril Beutler, Clos Beausan 6, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Le requérant.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : «Clos Beausan 6 et 6a».

Projet : aménagement et agrandissement de la grange existante, pose d'une nouvelle barrière, aménagement d'une dalle-carrelage et installation d'un aquadrain pour l'évacuation de l'eau.

Dimensions : selon les plans déposés.

Construction : selon les plans déposés.

Zone : M2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 octobre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 14 septembre 2022

Le Conseil municipal



Tavannes

Commune municipale de Tavannes

Règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement d'organisation, adopté le 28 novembre 2021 par le corps électoral de Tavannes statuant aux urnes, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 1^{er} septembre 2022.

Le règlement d'organisation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Tavannes, le 6 septembre 2022

Conseil municipal

Commune municipale de Tavannes

Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement concernant les élections et les votations aux urnes, adopté le 13 décembre 2021 par l'assemblée municipale de Tavannes, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 1^{er} septembre 2022.

Le règlement concernant les élections et les votations aux urnes est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Tavannes, le 6 septembre 2022

Conseil municipal

1992 - 2022

30 ans, 120 saisons, 500 enfants... et encore toutes ses dents!

Vous êtes cordialement invités à fêter le 30^e anniversaire de la crèche municipale « Les 4 Saisons » avec nous

- le 30 septembre dès 17h au jardin de la crèche

Les autorités communales offrent un apéritif à la population. Un château gonflable sera mis à disposition pour amuser les plus petits. Nous attendons chaleureusement toute personne voulant visiter notre crèche ou passer un bon moment en notre compagnie.

Pour les personnes intéressées, la commune de Tavannes organisera une porte ouverte le **jeudi 29 septembre et le vendredi 30 septembre**. Pour une bonne organisation, nous demandons de vous annoncer au 032 481 33 91.

Tavannes, le 9 septembre 2022

La direction et l'équipe éducative de la crèche



Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Steiner Jean-Pierre, Rue du Beurnez 7, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: Rue du Beurnez 7, 2733 Pontenet

Description du projet: Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air-eau au nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A

Zone protégé: Périmètre de protection des sites

Dépôt public: du 7 septembre au 6 octobre 2022 inclusivement La demande, les plans et les autres

pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 septembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 5 octobre 2022 à 20h 15 à l'école secondaire de Bellelay:

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 11 mai 2022
- Désignation de deux scrutateurs
- Discuter et accepter un crédit de CHF 47'000.- pour l'acquisition de casiers pour les élèves
- Budget 2023
- Informations sur la marche de l'école
- Divers

Bellelay, le 14 septembre 2022

La Commission scolaire

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée extraordinaire des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

Mercredi 19 octobre 2022 à 19h
Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour

- Appel
- Procès-verbal du 22 juin 2022
- Vote d'un crédit de Fr. 600'000.- TTC pour la prestation d'ingénierie de Holinger SA Ecublens concernant l'adaptation de la STEP de Loveresse
- Accepter la demande d'un permis de construire sur parcelle N° 4 à Saules pour la pose d'un tunnel / rangement machines agricoles Thomas Scheidegger de Saules
- Divers

Saules le 14 septembre 2022

Le comité du SETE

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

La paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier convoque son assemblée paroissiale ordinaire le 12 octobre 2022 à 19h30 en sa salle de paroisse (Rue Denise-Bindschedler-Robert 6, 2610 Saint-Imier), avec l'ordre du jour suivant:

- Appel
- Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2022
- Election des membres du conseil de paroisse, du caissier et des réviseurs des comptes
- Budget et fixation de la quotité d'impôts 2023, lecture, votation
- Remplacement des fenêtres au deuxième étage de la cure : votation d'un crédit de Fr. 11'000.-
- Rapport d'activités du président et de l'équipe pastorale
- Réforme des structures de l'Eglise cantonale : motion du conseil de paroisse de Saint-Imier
- Discussion sur la rénovation des locaux paroissiaux dans le but de les rendre plus conviviaux et accessibles
- Informations et divers

Saint-Imier, le 8 septembre 2022

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

Validation
de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	44	40	02.11.2022	mercredi	52	28.12.2022	SUPPRIME
37	33	14.09.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi			
38	34	21.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi			
39	35	28.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi			
40	36	05.10.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi			
41	37	12.10.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi			
42	38	19.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi			
43	39	26.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi			